

F. A. Q

1/ Est-ce qu'un joueur loisir peut tenir une table ou coacher?

Oui, tout licencié qui pratique le basket en loisir sera considéré comme joueur en première famille... (Article 404 des règlements généraux).

Les mêmes droits lui seront conférés.

2/ Le surclassement est-il possible pour un joueur U7 ?

Oui à condition d'avoir deux années de licence consécutives dans la même catégorie (donc à la troisième licence on pourra le surclasser)

3/ Un joueur U15 peut-il faire deux rencontres dans le même weekend ?

A titre exceptionnel un joueur de la catégorie d'âge U15 ou U14 pourra effectuer deux rencontres par week-end sportif uniquement pour des rencontres de championnat U15.

4/ Faut-il faire une mutation pour un joueur dont le club a été dissout ou absence de catégorie d'âge ?

Oui il faut faire une mutation même pour un club dissout ou en sommeil.

5/ Comment créer une licence loisir ?

Seul le comité peut créer la licence loisir. Envoyer l'imprimé de licence + photocopie de la pièce d'identité.

6/ Je suis arbitre et joueur : est-il possible de remplir uniquement le questionnaire de santé ?

Oui pour la licence, mais le dossier médical arbitre devra être dûment rempli avec le médecin agréé.

7/ Je désire changer mon assurance : est-ce possible d'une année sur l'autre ?

Oui à condition de monter mon assurance. (ex : assurance A pour une B+) Si l'assurance doit être revue à la baisse, vous devez la dénoncer en recommandée auprès de la Fédération de Basket-Ball avant le 30 Avril (ex : assurance C pour une assurance A)

8/ Dois-je faire un surclassement pour un joueur U20 masculin pour jouer en senior ?

Non, le surclassement est automatique pour les joueurs de deuxième et troisième année U20

9/ Que peut faire un Dirigeant lors d'une rencontre ?

Un licencié de la famille dirigeant peut officier en tant qu'OTM, délégué de club. Coacher à condition d'avoir un certificat médical.

10/ Quel délai pour une mutation ?

JC1

Du 1/06 au 30 /06 = JC1 Sans motif

Du 1/07 au 30 /11 = JC1 Avec motif

Du 1/12 au 29/02 = JC1 Avec motif pour les U15 et moins.

JC2

Du 1/07 au 30 /11 = JC2 Avec motif à caractère exceptionnel

Du 01/12 au 29/02 = JC2 Avec motif à caractère exceptionnel

11/ Que faire quand un coach d'équipe jeune est disqualifié ?

Chaque fois qu'un fautif est disqualifié, il doit se rendre et demeurer dans le vestiaire de son équipe pour toute la durée de la rencontre, ou il peut quitter le bâtiment si cela est son choix.

Les associations sportives ont obligations d'encadrer leurs équipes jeunes lors des entraînements, rencontres officielles ou amicale à domicile ou à l'extérieur. Seul une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement.

Néanmoins, les textes n'imposent pas que l'adulte licencié encadrant d'une équipe jeune soit nécessairement le coach ni même installé sur le banc de touche.

12/ Un coach mineur peut-il coacher seul une équipe de jeune ?

Non. Seul une personne majeure licenciée pourra encadrer une équipe.

13 / Où puis-je trouver la liste des médecins agréés ?

Cette liste est disponible sur le site du comité Drôme Ardeche dans la partie autres commissions puis licence et qualification.

14/ Si je ne réponds pas aux 3 critères de validation pour un club de CTC, quelles sont les sanctions ?

Une pénalité financière est infligée à chacun des clubs de la CTC par la Commission Fédérale Démarche Club en cas de manquement aux 3 obligations.